



SERVICE ACCOMPAGNEMENT

Accompagnement qui vise l'appropriation des finalités, valeurs et engagements de Préférence FORMATIONS.

1 OBJECTIFS ET PRINCIPES

Un accompagnement pour une/des actions précises

• Il consiste dans un appui au traitement d'un cas ou d'un projet précis, identifié par un établissement adhérent ou un collectif d'établissements, et qui permet la mise en œuvre et le développement d'un objet Préférence FORMATIONS.

Un accompagnement individualisé

• Il prend en compte la situation, le projet et l'organisation de l'établissement pour proposer un processus de projet intégré aux logiques et organisations propres de l'établissement.

Un accompagnement formalisé

• L'accompagnement est calibré et outillé. Il fait l'objet d'un compte rendu transmis à l'établissement et stocké chez Préférence FORMATIONS.

Un accompagnement capitalisé par Préférence FORMATIONS.

2 CADRE GÉNÉRAL DU SERVICE ACCOMPAGNEMENT

Rappel de la finalité ou de la résolution : Ces services consistent en l'organisation de l'appropriation des finalités, valeurs et engagements de Préférence FORMATIONS.

Pour assurer ceux-ci, Préférence FORMATIONS met à disposition de ses adhérents un service d'accompagnement. Ce service peut être à visée opérationnelle, permettant à chaque adhérent ou réseau d'adhérents de s'approprier les différents éléments qui découlent de l'adhésion à Préférence FORMATIONS.

Ce service permet également d'accompagner des projets du réseau, d'animer des actions de professionnalisation et de proposer un accompagnement à l'analyse des besoins de formation.

L'équipe d'animation Préférence FORMATIONS produit un accompagnement qui se veut immédiatement productif et utile par rapport à la situation de l'adhérent.

Le cas échéant et sur la base de son repérage de la situation de l'adhérent, chaque chargé(e) de développement mettra en relation l'adhérent avec la « bonne » personne ou le « bon » dispositif existant dans le Système National d'Appui (SNA) du MAAF.

Objectif opérationnel :

- Apporter un accompagnement aux adhérents qui en exprimeront la demande à l'Equipe d'animation Préférence FORMATIONS pour mettre en plan un plan d'actions et de développement mobilisant tout ou partie des services de Préférence FORMATIONS.
- Augmenter le nombre global d'établissements mobilisant Préférence FORMATIONS.
- Obtenir chaque année un projet d'envergure interrégionale ou nationale qui développe l'activité et le partage au sein du réseau.

Modalités pratiques et obligations :

Un engagement concerté sera signé entre l'établissement demandeur et Préférence FORMATIONS précisant :

- la nature et les objectifs de l'accompagnement,
- les dates et échéances de l'action,
- l'estimation de la durée d'intervention du chargé(e) de développement,
- les prestations de formation formelle intégrées au projet.

Montants et répartition

• Chaque établissement bénéficie d'un forfait d'accompagnement de 3 jours par année civile. Au-delà de 3 jours d'accompagnement par adhérent, la demande est considérée comme nécessitant la mobilisation de dispositifs existant par ailleurs au sein du Système National d'Appui.

NB : Un réseau ou un établissement ayant adhéré peut faire 2 demandes par an (chaque semestre), la priorité étant accordée à ceux qui n'auront pas bénéficié du service.

La déclinaison du service accompagnement

Le service accompagnement se décline en 4 volets :

Service « **Accompagnement opérationnel** »

- Accompagnement individuel ou collectif des adhérents à l'appropriation des dispositifs existants dans Préférence FORMATIONS.

Service « **Formation et développement des compétences** »

- Accompagnement individuel ou collectif des adhérents à l'analyse des besoins de formation et à la formalisation d'une demande de formation.

Service « **Accompagnement de projets** »

- Accompagnement individuel ou collectif des adhérents au développement de projets dans Préférence FORMATIONS.

Service « **Mutualisation et espaces d'échanges** »

- Accompagnement des adhérents dans leurs projets de développement par l'organisation d'espaces d'échanges et de mutualisation.

3 PROCÉDURE DE MISE EN ŒUVRE DU SERVICE ACCOMPAGNEMENT

La procédure est la suivante :

1. Le réseau ou l'adhérent fait une demande écrite de mobilisation de son chargé(e) de développement pour une mission d'accompagnement à visée opérationnelle.
2. La demande est analysée et se décline ensuite par un plan d'intervention afin de formuler l'engagement concerté. L'accompagnement peut alors être mis en œuvre.
3. Une évaluation des effets produits et la rédaction d'un compte rendu d'action sont effectuées.

4 CRITÈRES D'AGRÉMENT DES SERVICES ACCOMPAGNEMENT

4.1. Le service « **Accompagnement opérationnel** »

⊖ **Interlocuteur :** Correspondant Local Préférence etou Personnes de l'établissement adhérent intervenant dans les projets Préférence FORMATIONS.

Les objets de Préférence FORMATIONS sont nombreux et peuvent mobiliser, dans l'établissement adhérent, au niveau régional ou national, des acteurs variés. Le service « accompagnement opérationnel » vise à soutenir tous les acteurs dans l'appropriation des dispositifs et des projets Préférence FORMATIONS.

⊖ **Résultats attendus :**

- Utilisation par chaque adhérent des dispositifs mutualisés dans Préférence FORMATIONS.
- Engagement des adhérents dans les nouveaux projets du réseau.

⊖ **Contours du service :**

L'accompagnement est limité aux domaines suivants :

• **Projets de Préférence FORMATIONS**

Hors de ces domaines, l'accompagnement fait l'objet soit d'autres services, soit de prestation du Système National d'Appui (SNA). À cette fin Préférence FORMATIONS identifie les questionnements potentiels et établissent les correspondances SNA.

⊖ **Modalités de mise en œuvre :**

Une communication sur ce service est réalisée auprès des établissements.

L'accompagnement est à l'initiative des adhérents. Toutefois, en fonction de sa perception de l'opportunité d'une réponse à un bénéficiaire ou de sa connaissance des besoins spécifique de l'établissement, le chargé de développement peut prendre l'initiative de proposer cet accompagnement.

⊖ **Modalités de transfert et de capitalisation :**

Production d'un compte rendu de l'accompagnement sur site réalisé mentionnant les décisions à la suite de l'intervention.

4.2. Le service « Formation et développement des compétences »

⊖ **Interlocuteurs :** Direction de l'établissement, et sous couvert, acteur(s) de l'établissement investit dans un dispositif Préférence FORMATIONS

⊖ **Résultats attendus :**

- Repérer les compétences manquantes pour mettre en œuvre un dispositif Préférence FORMATIONS
- Analyser le besoin de formation : « Identification d'un écart susceptible d'être réduit par la formation entre les compétences d'un individu ou d'un groupe à un moment donné et celles attendues. »
- Formuler une demande de formation : « Expression d'un besoin formulé par l'intéressé, ou par son représentant ou sa hiérarchie » et la transmettre à un partenaire formation.

⊖ **Contours du service :**

Avec le service « Formation et développement des compétences » Préférence FORMATIONS propose à ses adhérents un accompagnement individuel ou collectif à l'analyse des besoins de formation et à la formalisation d'une demande de formation.

L'analyse des besoins de formation peut concerner un ou plusieurs agents d'un établissement.

L'analyse des besoins de formation ne concerne que les activités liées à la mise en œuvre et au développement des dispositifs proposés par Préférence FORMATIONS.

Préférence FORMATIONS travaille en partenariat avec le Système National d'Appui pour construire des réponses formation adaptées à la demande formulée.

⊖ **Modalités de mise en œuvre :**

Une communication sur ce service est réalisée auprès des établissements.

Cet accompagnement peut également être réalisé au bénéfice d'un seul établissement qui le demande.

Il peut également se faire dans le cadre d'une démarche régionale. Dans ce cas, elle peut être conduite à l'initiative d'un chargé de développement, comme de l'autorité régionale, du réseau ou de l'animation régionale de réseau le cas échéant.

Cet accompagnement fera l'objet d'une contractualisation précisant le projet, les objectifs, les moyens et l'organisation allouée, le calendrier et les modalités de l'accompagnement, ainsi que les modalités de suivi.

Modalités de transfert et de capitalisation

Production d'un compte rendu pour un accompagnement sur site mentionnant les décisions à la suite de l'intervention.

4.3. Le service « Accompagnement de projet »

⊖ **Interlocuteurs :** Direction de l'établissement, et sous couvert, acteur(s) de l'établissement investit dans un dispositif Préférence FORMATIONS

⊖ **Résultats attendus :**

- Recevoir dans Préférence FORMATIONS une volonté de projet exprimée par un ou plusieurs adhérents
 - Analyser la demande et définir l'objet de la demande avec le commanditaire
 - Formaliser une demande d'accompagnement de projet qui sera adressée par le commanditaire à Préférence FORMATIONS
 - Construire le projet : finalités, objectifs, gouvernance, moyens humains et financiers, actions de formation, calendrier... Le projet est élaboré entre le commanditaire, le chargé de développement Préférence FORMATIONS, le groupe projet, éventuellement le prestataire de formation
 - Conduire le projet : la conduite du projet est sous la responsabilité du commanditaire.
- Le projet se déroule en une alternance de périodes de production, de régulation, de formation...

- Conclure le projet : réception des productions, bilan de l'action, capitalisation et communication dans Préférence FORMATIONS

⊖ **Contours du service :**

Ce service propose un accompagnement individuel ou collectif des adhérents au développement de projets dans Préférence FORMATIONS. Ce service est activé à la demande de la direction du(des) centre(s).

Les adhérents de Préférence FORMATIONS apportent des projets à leur réseau. Ces projets peuvent être locaux (production d'un dispositif FOAD), régionaux (développement d'une offre régionale avec les dispositifs Préférence FORMATIONS) ou nationaux (prestations de VAE, de formation... homogènes sur le territoire). Depuis 2007, Les chargés de développement de Préférence FORMATIONS accompagnent les adhérents sur ce type de projets avec un service à visée opérationnelle. Le constat est fait que dans certains cas cet accompagnement ne suffit pas. Deux difficultés principales apparaissent : le manque de formalisation dans le pilotage du projet et le manque de formation des formateurs.

C'est pourquoi Préférence FORMATIONS propose désormais un service à l'accompagnement de projet qui assemble :

- **Un soutien méthodologique à la conduite de projet** (chargé de développement Préférence FORMATIONS)
- **Un pilotage du projet** (commanditaire, comité de pilotage, chef de projet, groupe projet...)
- Si nécessaire, **l'organisation d'une formation-action par un prestataire de formation.** Pour cela, Préférence FORMATIONS travaille en partenariat avec le Système National d'Appui pour construire des réponses formation adaptées et individualisées (dispositif TutoFOP par exemple et des experts de la thématique souhaitée du SNA).

⊖ **Modalités de mise en œuvre :**

Une communication sur ce service est réalisée auprès des établissements.

Cet accompagnement peut, être réalisé au bénéfice d'un seul établissement à sa demande. Il peut se faire également dans le cadre d'une démarche régionale ou nationale. Dans ce cas, elle peut être conduite à l'initiative d'un chargé de développement, comme de l'autorité régionale, du réseau ou de l'animation régionale de réseau.

Cet accompagnement fera l'objet d'une contractualisation précisant le projet, les objectifs, les moyens et l'organisation allouée, le calendrier et les modalités de l'accompagnement, ainsi que les modalités de suivi.

⊖ **Modalités de transfert et de capitalisation**

Production d'un compte rendu pour un accompagnement sur site mentionnant les décisions à la suite de l'intervention.

4.4. Le service « Mutualisation et espaces d'échanges »

⊖ **Interlocuteurs :** Direction de l'établissement, et sous couvert, acteur(s) de l'établissement investit dans un dispositif Préférence FORMATIONS.

⊖ **Résultats attendus :**

- Recevoir dans Préférence FORMATIONS une volonté d'échange et de mutualisation, au service du développement des établissements demandeurs et de l'ensemble des adhérents.
- Organiser collectivement des activités d'échanges et de construction.
- Formaliser des productions mutualisées dans Préférence FORMATIONS et qui permettent de développer des projets individuels ou collectifs
- Favoriser le développement de projets collectifs dans Préférence FORMATIONS.

⊖ **Contours du service :**

Ce service propose un accompagnement individuel ou collectif des adhérents dans leurs projets de développement par l'organisation d'espaces d'échanges et de mutualisation. Ce service est activé à la demande de plusieurs établissements adhérents.

Avec le service « Mutualisation et espaces d'échanges » Préférence FORMATIONS propose à ses adhérents d'organiser des actions collectives qui développent les échanges de pratiques, les rencontres des acteurs...

Ce service est limité aux projets de Préférence FORMATIONS.

Préférence FORMATIONS travaille en partenariat avec le Système National d'Appui et les autres espaces d'échanges existants pour construire la mutualisation la plus adaptée.

⊖ **Modalités de mise en œuvre :**

Une communication sur ce service est réalisée auprès des établissements.

Dans la mesure du possible, l'accompagnement se fera dans le cadre d'une démarche régionale, voire nationale. Dans ce cas, elle peut être conduite à l'initiative du Comité Exécutif Préférence FORMATIONS, d'un chargé de développement, comme de l'autorité régionale, du réseau ou de l'animation régionale de réseau le cas échéant.

Cet accompagnement fera l'objet d'une contractualisation précisant le projet, les objectifs, les moyens et l'organisation allouée, le calendrier et les modalités de l'accompagnement, ainsi que les modalités de suivi.

⊖ **Modalités de transfert et de capitalisation**

Production d'un compte rendu pour un accompagnement sur site mentionnant les décisions à la suite de l'intervention.

